



Le décret fixant les conditions de délimitation des zones concernées par les dérogations au repos do

Fiche pratique publié le 06/10/2017, vu 1026 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Par une décision du 28 juillet 2017, le Conseil d'État a annulé un des critères fixés par le décret n° 2015-1173 du 23 septembre 2015 pour délimiter les zones commerciales au sein desquelles les commerces sont autorisés à déroger à la règle du repos dominical : l'inclusion de la zone dans une unité urbaine comptant une population supérieure à 100 000 habitants.

Ne peuvent donc plus être qualifiées de zones commerciales par les préfets que les zones qui :

- constituent un ensemble commercial d'une surface de vente totale supérieure à 20 000 m²;
- ont un nombre annuel de clients supérieur à 2 millions;
- et sont dotées des infrastructures adaptées et accessibles par les moyens de transport individuels et collectifs.

Par ailleurs, cette décision entraîne l'annulation des arrêtés préfectoraux antérieurement pris pour délimiter une zone commerciale sur le fondement du critère de l'inclusion de la zone dans une unité urbaine comptant une population supérieure à 100 000 habitants.

Les critères de délimitation des autres zones concernées par les dérogations au repos dominical (zones touristiques et zones touristiques internationales), validés par le Conseil d'État, demeurent en revanche applicables.

Source : CE, 28 juill. 2017, n° 394732 et n° 394735 : JO 6 août 2017 ; CE, communiqué 28 juill. 2017

[Repos hebdomadaires des salariés](#)

Articles sur le même sujet :

- [Modifier un contrat de travail](#)
- [Sanctionner un salarié](#)
- [Renouveler ou prolonger une période d'essai](#)
- [Rompre une période d'essai](#)
- [Licencier un salarié pour faute](#)
- [Donner sa démission](#)
- [Se défendre devant les prud'hommes](#)

- [Temps de travail effectif : définition](#)
- [Quelles sont les durées maximales de travail ?](#)

- Preuve des heures de travail effectuées
- Comment calculer les heures supplémentaires ?
- Les limites à l'accomplissement d'heures supplémentaires
- Travail à temps partiel : heures complémentaires ou heures supplémentaires ?
- L'employeur peut-il déterminer librement les horaires de travail ?
- La modification des horaires de travail
- Dans quelles circonstances la récupération d'heures est-elle possible ?
- Travail de nuit : dans quels cas ?
- Qu'est-ce que le régime unique d'aménagement du temps de travail ?
- Jours fériés et majoration
- Quelles sont les conséquences de la journée de solidarité ?